

Fiche d'information à l'intention des personnes candidates au poste de modératrice ou de modérateur au 45^e Conseil général

Publiée par le secrétaire général en vertu de l'article D.4.1.1 du Manuel (2024)

La modératrice ou le modérateur

La personne occupant le poste de modératrice ou de modérateur a la responsabilité d'offrir un leadership spirituel à tous les membres de l'Église Unie du Canada, en plus de présider les réunions du Conseil général et de son exécutif, d'aller à la rencontre des membres et des instances un peu partout dans l'Église Unie et d'agir comme principal porte-parole et représentant de l'Église Unie.

Le rôle de modératrice ou de modérateur a évolué au fil du temps et exige un engagement à temps plein pour toute la durée du mandat de trois ans. Consultez l'article D.4.1. du *Manuel* pour de plus amples détails.

Les travaux du *Groupe de travail responsable de la révision des rôles de modératrice ou modérateur et de secrétaire générale ou secrétaire général* sont en cours et pourraient mener à des recommandations susceptibles de modifier la manière dont le modérateur ou la modératrice sert l'Église.

Proposer une candidature au poste de modératrice ou de modérateur

Toute personne candidate au poste de modératrice ou de modérateur doit être membre laïque ou ordonné de l'Église Unie du Canada, mais il n'est pas nécessaire qu'elle fasse partie de la délégation au Conseil général.

Il y a deux façons de proposer la candidature d'une personne :

1. **Conseils régionaux et Conseil national autochtone** : Une personne peut être nommée candidate au moyen d'une motion adoptée durant une assemblée de ces conseils (ou de leur exécutif). Le procès-verbal de l'assemblée et la motion doivent être transmis au secrétaire général dès que possible après l'assemblée et au plus tard à minuit le 22 juin 2025.
2. **Conseil général** : Une candidature peut être transmise par écrit au secrétaire général par au moins cinq personnes déléguées avant la fin de la période des mises en candidature, qui est fixée à minuit le 22 juin 2025.

Toutes les personnes candidates sont priées d'envoyer ce qui suit au secrétaire général au plus

tard le 16 juillet 2025:

- une photo numérique (format .jpeg) de la tête aux épaules d'elles-mêmes;
- une courte biographie comprenant leur implication dans l'Église Unie (200-300 mots);
- une vidéo préenregistrée de cinq minutes à l'intention du Conseil (de l'aide sera fournie par le service des communications du Conseil général);
- une déclaration de 500 à 1000 mots sur leur compréhension de l'appel et de la vision de l'Église Unie et sur la manière dont elles les mettront en œuvre en tant que modérateur ou modératrice.

L'exécutif du Conseil général a établi un processus d'examen des antécédents des personnes candidates. Toute préoccupation soulevée dans le cadre de ce processus fera tout d'abord l'objet d'une discussion avec la personne candidate concernée.

Être candidate ou candidat au poste de modératrice ou de modérateur

Alors que les noms des personnes candidates seront annoncés à des dates précises, les membres de l'Église seront informés des premières candidatures le 31 janvier 2025.

Traditionnellement, les personnes candidates ne font pas « campagne » pour devenir modératrice ou modérateur, mais laissent plutôt leur nom s'imposer.

Le 45^e Conseil général commencera par des séances en ligne en juin 2025, suivies de séances en personne à Calgary, du 7 au 11 août 2025. Les séances de Calgary seront également accessibles aux personnes déléguées en ligne. Les personnes candidates au poste de modératrice ou de modérateur doivent prévoir d'être présentes durant l'ensemble du Conseil général. En ce qui concerne les personnes candidates qui ne font pas partie de la délégation, il est proposé qu'elles aient un droit de parole, mais qu'elles ne puissent pas voter durant l'assemblée.

Tout au long du Conseil général, les personnes déléguées et l'Église pourront faire connaissance avec les candidats et les candidates, grâce notamment aux éléments suivants :

- la présentation des personnes candidates au Conseil général après la clôture des mises en candidatures;
- diverses publications dans le site Web et les médias sociaux de l'Église Unie;
- lors de périodes socialisation informelle à Calgary.

Nous informerons les personnes candidates de toutes les occasions de se faire connaître au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Les personnes candidates peuvent également être invitées par d'autres membres de l'Église ou des médias à parler d'elles-mêmes. Il leur revient de décider si elles souhaitent ou non accepter de telles invitations, et de quelle façon elles le feront.

Devenir la modératrice ou le modérateur élu

La modératrice ou le modérateur est élu par majorité.

- Les personnes candidates sont avisées des résultats du scrutin avant que ceux-ci ne soient annoncés au Conseil.
- La modératrice ou le modérateur élu peut s'adresser brièvement au Conseil, immédiatement après l'annonce.
- La modératrice ou le modérateur élu devra prévoir du temps pour accorder des entrevues aux médias. L'Église Unie lui apportera alors du soutien en matière de communication.

La nouvelle modératrice ou le nouveau modérateur assurera la prédication lors du culte d'installation, qui se tiendra le lundi 11 août 2025, à Calgary. Cette célébration marquera la clôture officielle de l'assemblée en personne du Conseil général. La modératrice ou le modérateur entrera en fonction immédiatement après son installation.

Comité consultatif

La modératrice ou le modérateur est assisté par un comité consultatif, qui a pour mandat :

- de lui offrir conseils et soutien ;
- de répondre aux multiples demandes nécessitant l'attention ou la présence de la modératrice ou du modérateur.

Les membres du comité consultatif sont nommés par le sous-exécutif du Conseil général et se réuniront peu après l'assemblée du Conseil général. Il est conseillé aux personnes candidates de commencer à réfléchir dès maintenant aux personnes dont elles pourraient souhaiter la présence au sein de ce comité, particulièrement en ce qui concerne sa présidence.

La présidence du comité consultatif de la modératrice ou du modérateur constitue un engagement considérable en temps, la personne occupant ce poste étant notamment chargée de gérer le bien-être de la modératrice ou du modérateur tout au long de son mandat. Également, la présidente ou le président travaille en étroite collaboration avec le personnel du Conseil général pour établir les priorités et organiser l'emploi du temps de la modératrice ou du modérateur.

Rémunération et compensation

La modératrice ou le modérateur étant tenu d'exercer ses fonctions à temps plein, la personne qui sera élue à ce poste devra démissionner de son emploi ou négocier un congé pour la durée de son mandat, qu'il s'agisse d'un emploi au sein de l'Église Unie ou à l'extérieur.

Le salaire de la modératrice ou du modérateur est établi en fonction d'un poste à temps plein. Les frais de déplacement et les dépenses de travail sont remboursés par le Bureau du Conseil général, moyennant la présentation des formulaires de dépenses et des reçus.

L'Église possède actuellement, à l'usage exclusif du modérateur ou de la modératrice, un petit appartement en copropriété de deux chambres à coucher, situé à distance de marche du bureau du Conseil général. Il est entièrement meublé et comprend une petite cuisine, un salon, une salle à manger et une salle de lavage.

Bureau

La modératrice ou le modérateur dispose d'un espace de travail dans les locaux du Conseil général. De grandes et petites salles à proximité de cet espace permettent de tenir des réunions et d'accueillir des personnes invitées.

Un adjoint administratif ou une adjointe administrative s'occupe des communications, du calendrier et d'autres aspects logistiques pour la modératrice ou le modérateur et le secrétaire général.

Un ordinateur portable et une aide pour l'acquisition d'un téléphone cellulaire et d'un forfait sont fournis. La modératrice ou le modérateur doit utiliser ces outils pour faciliter ses communications courantes, peu importe son emplacement.

Famille

L'Église Unie du Canada reconnaît les sacrifices que doivent faire les membres de la famille de la modératrice ou du modérateur. Des dépenses occasionnelles liées aux déplacements des membres de la famille immédiate de la modératrice ou du modérateur peuvent être prises en charge, selon le budget disponible.

Si vous avez des questions concernant la marche à suivre pour proposer la candidature d'une autre personne ou votre propre candidature, n'hésitez pas à appeler Cheryl-Ann Stadelbauer-Sampa ou à lui envoyer un courriel à l'adresse CSampa@united-church.ca.

L'Église Unie du Canada
3250, rue Bloor Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M8X 2Y4
1-800-268-3781